

DÉPART EN RETRAITE

Mme Christine Vielle, secrétaire de mairie, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} novembre après un peu plus de 10 années de (très) bons et (très) loyaux services au sein de la commune.

L'équipe municipale la remercie pour le travail accompli et lui souhaite une bonne et (très) longue retraite.

Le temps de travail hebdomadaire de Mme Vielle était de 24h30. Le transfert des compétences eau et assainissement ayant réduit le travail administratif lié à ces compétences, il n'est pas envisagé de recruter un nouveau personnel. Une nouvelle organisation et répartition des tâches a été mise en place. Certaines seront assurées par le maire et les adjoints (préparation et suivi des conseils municipaux, arrêtés divers, courriers, etc.).

Un personnel administratif, mis à disposition par le SIVOM de Boussières, prendra en charge la gestion du droit des sols et de l'état-civil entre autres, à raison de 4h hebdomadaires. **La permanence urbanisme aura désormais lieu les jeudis après-midi de 13 à 17h.**

Un bilan de ce nouveau fonctionnement sera fait dans quelques mois. Si le besoin s'en fait sentir, le temps de travail de l'agent mis à disposition par le SIVOM sera réajusté à la hausse ou à la baisse.

Nouveau site Internet

Relookage complet pour le site de la commune : des accès facilités pour toutes vos démarches administratives ou recherches (transports, horaires, etc.) ; une rubrique « Village » dont la partie Histoire s'est enrichie grâce à de nombreuses contributions.

À découvrir ! WWW.TORPES.FR

Cérémonie du 11 novembre

Rendez-vous à 11 heures devant le monument aux Morts pour célébrer le centenaire de l'armistice.

PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT

DE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DE LA SÉCHERESSE

Le département du Doubs subit actuellement une situation exceptionnelle au titre de la sécheresse. Par courrier en date du 19 octobre, le Préfet du Doubs nous informe des modalités de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La commune pouvant être concernée, c'est au maire qu'il revient d'effectuer la démarche. **Aussi, les personnes ayant constaté des dégâts sur leur habitation (fissures principalement) résultant d'éventuels mouvements de terrain sont priées de se faire connaître en mairie par courrier ou courriel.** Le maire en fera un rapport succinct en listant les dégâts et motivant la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Parallèlement, il est conseillé aux administrés de déclarer dès que possible l'étendue du sinistre à leur assureur.

Les dossiers seront instruits par la préfecture puis remis à la commission interministérielle, accompagnés du rapport Météo France annuel qui ne peut être réalisé qu'année échue. Il est généralement diffusé au mois de mai. C'est pourquoi les demandes pour la sécheresse 2018 seront instruites à compter de mai 2019.

Par conséquent, **vous pouvez alerter la mairie jusqu'au mois d'avril 2019 pour signaler des dégâts.** Il est en effet possible que des mouvements de terrains aient à nouveau lieu en cas de fortes pluies.

Si la commune bénéficie de cet état de catastrophe naturelle, un arrêté sera publié au Journal Officiel. Les administrés disposeront d'un délai de 10 jours après la date de publication pour déclarer les dommages matériels directs qu'ils ont subi auprès de leurs assureurs.

Ceux-ci devront verser l'indemnité due au titre de la garantie dans un délai de trois mois à compter de la date de remise de l'état estimatif des biens endommagés.

FACTURES eau et assainissement

Les factures qui correspondaient à presque 9 mois de consommation sont arrivées tardivement. Des difficultés de transfert des bases de données communales ajoutées à la relève plus longue des compteurs par les agents du SIVOM qui n'avaient pas une bonne connaissance de leurs implantations sont la cause de ce retard. La seconde facturation qui aura lieu en fin d'année sera évidemment allégée.

Quelques erreurs sont à déplorer mais globalement, grâce à la bonne écoute des services de la CAGB, elles ont été rapidement corrigées.

Désormais, une seule facture regroupe l'eau et l'assainissement. La TVA qui est

appliquée est sans incidence sur le prix. Excepté pour les abonnés qui dépendent du régime du SPANC, vous devez observer une baisse du prix du m³ (eau + assainissement) d'au moins 38 centimes. Si tel n'est pas le cas, nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat de la mairie.

Rappel contacts CAGB

03 81 61 59 60, du lundi au vendredi de 8h à 12 heures et de 13h30 à 17h30.

Astreinte : 03 81 61 50 50

En cas de problème important et lorsque les services ne sont pas joignables au n° d'accueil (soirées, nuit, week-end et jours fériés).

Les nouveautés de la rentrée scolaire

Suite à la suppression d'une classe à la rentrée scolaire dernière, les 128 élèves se répartissent en 5 classes, toutes à deux niveaux d'enseignement :

- 26 élèves en maternelle petite et moyenne section,
- 22 élèves en maternelle grande section et CP,
- 24 élèves en CP et CE1,
- 28 élèves en CE2 et CM1,
- 28 élèves en CM1 et CM2.

Une AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) intervient en élémentaire.

Les Temps d'Activités Péri-scolaires n'ayant pas été reconduits, les 24h d'enseignement se répartissent maintenant sur 4 jours avec des matinées rallongées de 15 minutes et les après-midi diminuées d'autant.

Rénovation de l'éclairage public

Dans le cadre du programme TE-PCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) mis en place par la CAGB, il a été procédé au remplacement par des luminaires LED de 8 points lumineux (rte de Grandfontaine et rue des Deux Fontaines).

Aménagement du parking rue du Château

Le nouvel arrêt de bus étant achevé, les travaux d'aménagement du parking vont débuter mi-novembre. Ce sont les entreprises Lartot et Vigilec qui ont été retenues pour un montant total de travaux de 35 200 € HT. Une subvention de l'État d'un montant de 7 200 € est acquise. Une seconde de 4 000 € du SYDED est attendue.

Les travaux devraient durer environ 4 semaines, sauf aléas climatiques. Le stationnement des véhicules sera évidemment impossible durant les travaux. Des places de stationnement sont disponibles au fond de la place de l'Église et impasse des Vignottes.

Le cheminement piétons par l'impasse des Vignottes a été aménagé cet été. Il est vivement recommandé de l'emprunter si, venant du village, on veut traverser la rue de la Corvée.

Affouage

Les inscriptions peuvent se faire en mairie ou par courriel jusqu'au vendredi 23 Novembre.

Une copie de l'attestation d'assurance « Responsabilité civile Chef de famille » sera demandée pour toute inscription.

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

Lundi : 9 - 12 h • Mardi : 14 - 17 h • Jeudi : 13 - 17 h

PERMANENCE URBANISME le JEUDI UNIQUEMENT

Contacts mairie

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 16h / 17 h 30

Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Un nouveau service d'accueil périscolaire le mercredi est organisé en formule de journée complète, demi-journée, avec ou sans repas pendant les semaines scolaires et ouvert aux communes voisines. En lien avec les ambitions éducatives du « Plan Blanquer » Les Francas y proposent des activités culturelles, sportives, artistiques, de participation citoyenne et de protection de l'environnement sur la commune et à l'extérieur. Les fortes fréquentations du périscolaire en journée scolaire et celle désormais du mercredi, confirment la pertinence de ce service et la qualité de l'animation. Toutes les activités aux thématiques variées et très appréciées par les enfants sont à retrouver sur le site : <https://francastorpes.jimdo.com>

Ces matériels sont subventionnés à 80 %.

Et à venir, dans le cadre du marché, 8 autres luminaires éligibles à la seule subvention SYDED (environ 40 %) seront installés en remplacement de :

- deux lanternes Rue de Fournay Bon,

Mouv'Ados

Le nouveau programme destiné aux jeunes âgés de 11 à 17 ans est à consulter sur le site <https://www.mouvados.fr>

Des activités, sorties, séjours sont proposés aux adolescents de Torpes et de communes voisines les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Florian Antonio assure également une permanence sur Torpes les mardis de 17h à 18h30 à la salle des associations – entrée bâtiment mairie côté impasse.

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année **dans les trois mois** qui suivent le 16^e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité.

- une impasse des Charmilles,
- trois au rond-point route d'Osselle,
- deux vers la casse auto (n'étant pas concernées par l'extinction, une réduction de 50 % de la luminosité à partir de 23 h sera programmée).

AFM TÉLÉTHON

INNOVER POUR GUÉRIR

7 - 8 DÉCEMBRE 2018 SALLE POLYVALENTE TORPES

24 HEURES DU BADMINTON

VENDREDI 7 DÉCEMBRE
À partir de 19 h
Tournoi de nuit des clubs de badminton **10€**

SAMEDI 8 DÉCEMBRE
Dès 9h, rencontre des + de 15 ans
Dès 14h, rencontre des 7 à 15 ans **5€**

BUVETTE RESTAURATION

L'organisation décline toute responsabilité en cas de pathologie contre indiquée à la pratique du badminton de loisir
Plus de renseignements : badintorpes@gmail.com

ORGANISATION
COMITÉ DES FÊTES DE L'AN 2000
BAD IN TORPES
COMMUNE DE TORPES

BÉNÉFICES AU PROFIT EXCLUSIF DU TÉLÉTHON

Venez nombreux soutenir les compétiteurs !